



**Vision  
d'Ailleurs**  
voyages

# MINORQUE

**Programme spécialement étudié pour  
Le C.E. REGIS MARTELET**

**8 jours / 7 nuits**

**Du 16 au 23 MAI 2024**



Détaillant VISION D'AILLEURS VOYAGES  
et organisateur du voyage FRAM

**PROGRAMME** précontractuel, représentant **l'OFFRE PRÉALABLE** répondant aux obligations de l'article R211-1 à 4 du code du tourisme.

**1<sup>er</sup> JOUR : JEUDI 16 MAI 2024 : DIJON – AEROPORT DE LYON ST EXUPERY ✈ MINORQUE**

Rendez-vous des participants à Dijon (parking Régis Martelet) et départ en autocar en direction **de l'aéroport de LYON ST EXUPERY.**

Formalités d'enregistrement et d'embarquement.

**Vol spécial Lyon / Minorque.**

Horaires non connus ce jour (confirmés environ J-8).

Accueil à l'arrivée et transfert à votre hôtel 4\*.

**Installation pour 7 nuits en formule TOUT INCLUS.**

Dîner (selon horaire d'avion) et nuit à l'hôtel.

**Du 2<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> jour : DU VENDREDI 17 AU MERCREDI 22 MAI 2024 :**

**HOTEL FRAMISSIMA Globales Almirante Farragut \*\*\*\*N.L.**

Séjour libre en formule **TOUT COMPRIS** à l'**HOTEL FRAMISSIMA Globales Almirante Farragut \*\*\*\***, selon descriptif joint.

**Une excursion incluse durant votre séjour :**

**DUREE : JOURNEE COMPLETE AVEC GUIDE ACCOMPAGNATEUR parlant français (déjeuner inclus avec boissons 1/4 vin + 1/4 eau)**

**Journée à la découverte de l'île de Minorque.**

**CIUTADELLA ET RECOINS DE L'ILE**

Rendez-vous à l'hôtel pour le transfert. **Visite de Torralba, taula (mégalthé) le plus haut et le mieux conservé de Minorque. Montée à Monte Toro**, mirador le plus haut de l'île et visite du **Sanctuaire de la Vierge de Monte Toro** (patronne de Minorque).

**Visite du port de Fornells**, connu pour son ragoût de homard (Caldereta de Langosta) et ses sports. Puis, **visite guidée de l'ancienne et élégante capitale :**



*Ciutadella de Menorca est une ville portuaire située sur la côte ouest de l'île. C'est la plus jolie ville de Minorque. Ses petites places et son dédale de ruelles débordent de charme. La vieille ville est d'ailleurs classée monument historique. Ciutadella, autrefois capitale de l'île, est aujourd'hui deuxième ville de l'île. La place principale, Plaça des Born, est le site de l'hôtel de ville, de style gothique, et des palais Salort et Torre-Saura, datant du 19<sup>ème</sup> siècle. La cathédrale Sainte-Marie de Ciutadella, du 14<sup>ème</sup> siècle, abrite un immense autel en marbre et la chapelle des Âmes, de style*

*baroque.*

**Temps libre dans la ville.** Retour à l'hôtel vers 17h00.

Prévoir : des chaussures confortables.

Durée : 8h environ, Horaires : 9h-17h aprox.

**8<sup>ème</sup> jour : JEUDI 23 MAI 2024 : MINORQUE ✈ LYON ST EXUPERY - DIJON**

---

Petit déjeuner.

En fonction des horaires de vol, transfert à l'aéroport.

Formalités d'enregistrement.

**Vol spécial Minorque /Lyon.**

Horaires non connus ce jour (confirmés environ J-8).

Retour en autocar à Dijon.

**VISION D'AILLEURS VOYAGES VOUS SOUHAITE UN EXCELLENT SEJOUR**

---



# CONDITIONS DE VENTE

**DESTINATION :** **MINORQUE**  
**TYPE DE VOYAGE :** Séjour à l'hôtel FRAMISSIMA Globales Almirante Farragut 4\*NL  
8 jours / 7 nuits

**DATE DU VOYAGE :** Du 16 au 23 MAI 2024

**Base de participants adultes :** 40 participants 35 participants

**PRIX PAR PERSONNE :** 1010 € 1020 €

**NOTRE PRIX COMPREND :**

- Les transferts en autocar Dijon / aéroport de Lyon St Exupery AR
- Les vols spéciaux aller et retour LYON/MINORQUE (les jours 1 et 8 sont consacrés au voyage en avion), en classe économique, avec 1 bagage inclus en soute par personne + & petit bagage en cabine, sous réserve de disponibilités lors de la réservation et confirmation des plans de vols 2024
- Les taxes aéroport et redevances passagers (révisables jusqu'à 30 jours avant le départ),
- Les transferts en autocar aéroport / hôtel / aéroport
- **L'hébergement 7 nuits à l'hôtel FRAMISSIMA Globales Almirante Farragut 4\*N.L.**, base chambre double standard
- **La formule TOUT INCLUS**, du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du 8ème jour (selon horaires d'avion, 7 déjeuners et 7 dîners)
- **L'excursion CIUTADELLA ET RECOINS DE L'ILE 1 journée complète en privatif**, transport et guide parlant français inclus, déjeuner inclus avec boissons ¼ vin et ¼ eau, base 30 personnes minimum
- **L'assistance de notre correspondant local**
- **Un carnet de voyage avec guide touristique**
- **L'assistance par téléphone de notre agence 24H/24, 7J7**
- **Une réunion de prévoyage sur demande**
- **L'assurance MULTIRISQUES CHAPKA GROUPE:** Annulation toutes causes justifiées + Bagages + Interruption de séjour + RC vie privée/locative, Individuelle accident + Assistance rapatriement + Frais médicaux + retard d'avion ou de train, 45 € par personne.

**NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :**

- Les pourboires de rigueur, les boissons en dehors de celles mentionnées dans la formule tout compris dans le descriptif de l'hôtel, les dépenses personnelles
- **La taxe de séjour à régler sur place à l'arrivée : 3.30 €/nuît/personne à ce jour, (sous réserve de modification par les autorités locales)**
- Les repas ou prestations à bord des vols qui peuvent être payantes
- Les excursions proposées sur place et non incluses **dans le prix**
- **Le supplément chambre individuelle : 155 € (maximum 2)**
- Les éventuels excédents de bagages

Tarifs donnés en date du 10 Juillet 2023, sous réserve de disponibilité au moment de la réservation et de modification des tarifs pour 2024.

**Devis estimatif sous réserve des plans de vols 2024 et de la reconduction de la ligne par les compagnies.**

**Prix valables pour un groupe de maximum 40 personnes**  
**Groupe supérieur à 40 personnes, un supplément aérien sera appliqué.**

**REVISION DU PRIX**

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée :

Redevances et taxes connues à la date du contrat.

Part des achats en Devises et taux de référence : pas de variation selon la devise

**MODALITES DE PAIEMENT** : un acompte de 30% est demandé à la réservation du voyage. Solde 40 jours avant le départ à réception de la facture et réajustement du tarif, selon révision éventuelle du prix et nombre définitif de participants. **REGLEMENTS A L'ORDRE DE JMB VOYAGES.**

**Formalités pour les ressortissants français :**

**X TNI (en cours de validité, dont la date au dos n'a pas expiré)**

Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 seront encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, mais aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en attestera. En conséquence, de façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une TNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Les mineurs doivent avoir leur propre carte d'identité en cours de validité ou propre passeport en cours de validité.

Autre :

Les non-ressortissants français ou les bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

Mineurs : Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille. Formalités spécifiques : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité et du formulaire d'autorisation de sortie de territoire :

CERFA n°15646\*01 à télécharger : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15646.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do).

**Formalités sanitaires : Carte Vitale Européenne.**

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du contrat.

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites :

<https://www.pasteur.fr/fr> et <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs> et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

**ANNULATION PAR LE VOYAGEUR - CONDITIONS D'ANNULATION 2023 (à confirmer pour 2024)** - si cela entraîne un changement de base de participants, le tarif sera actualisé selon nombre définitif de participants.

Frais d'annulation/résolution du contrat + assurance non remboursable quelque soit le cas

Annulation totale du voyage (ou de plus de 10% du nombre de participants initial)

- à plus de 90 jours du départ : 30% du montant total du voyage.

- de 90 à 31 jours du départ : 70 % du montant total du voyage.

- à moins de 31 jours du départ : 100 % du montant total du voyage.

Annulation individuelle des participants (jusqu'à 10% du nombre de participants)  
L'annulation individuelle des participants entraîne le paiement des pénalités suivantes :  
De J-120 à J- 60 du départ : 20 % par personne  
- De J-59 à J-31 du départ : 40 % par personne  
Moins de 31 jours, non présentation ou défaut de pièce d'identité : 100 % par personne  
+ assurance non remboursable quelque soit le cas

## **ANNULATION PAR LE DETAILLANT OU L'ORGANISATEUR**

Le voyage peut être annulé par l'organisateur ou l'agence si un nombre minimum de participants n'est pas inscrit 21 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée dépasse 6 jours.

### **CONTACT :**

*Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact téléphonique qui lui sera fourni dans les meilleurs délais : Un numéro de téléphone vous sera fourni dans votre carnet de voyage.*

*Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client.*

*Le voyageur pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.*

### **Partie B Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait dans des situations autres que celles couvertes par la partie A.**

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. Les entreprises JMB VOYAGES et OVOYAGES-THALASSO sont entièrement responsables de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, les entreprises JMB VOYAGES et OVOYAGES-THALASSO disposent d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elles deviendraient insolubles.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

JMB VOYAGES a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST [organisme chargé de la protection contre l'insolvabilité]. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (15 AVENUE Carnot 75017 PARIS – 01 44 09 25 35 info@apst.travel) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de JMB VOYAGES.

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionId=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s\\_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionId=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701)